

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION  
ET DE SIGNATURE  
À MARYLINE RIEU, 5<sup>EME</sup> ADJOINTE AU MAIRE**

**N° A24-082**

**5.4**

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;  
VU la délibération n°DEL24-108 du 28 novembre 2024 portant élection des adjoints ;  
**CONSIDERANT** que Madame Maryline RIEU a été élue 5<sup>ème</sup> adjointe ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - Madame Maryline RIEU, 5<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée à la solidarité à l'exception de l'économie sociale et solidaire.

**Article 2** - Une délégation de signature lui est conférée pour accomplir les actes et missions relatifs à ce domaine de compétence, et notamment :

- le logement social,
- les maisons de retraite,
- la vie associative caritative,
- les gens du voyage,
- l'accompagnement et les aides sociales.

**Article 3** - En l'absence du Maire, et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, elle sera également déléguée pour délivrer tous certificats, toutes pièces et tous actes administratifs.

**Article 4** - Le Directeur Général des Services de la ville de Tournefeuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°A20-063 du 10 septembre 2020.

**Article 6** - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.  
Copie en sera adressée à l'intéressée, et au Préfet de la Haute-Garonne.

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20241128-A24-082-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024

**Article 7** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 28 novembre 2024

Notifié à l'intéressée,  
Date : 28/11/2024.  
Signature :  


**Le Maire,**

**Frédéric PARRE**



Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20241128-A24-082-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024